

[Accueil](#) > [Santé](#) > [Coronavirus](#)

Montpellier : 405 € d'amende pour avoir bu du rosé entre amis sur la plage du Grand-Travers



Coronavirus, La Grande-Motte, Lunel

Publié le 05/04/2021 à 09:05 , mis à jour à 18:01

Ce dimanche, les gendarmes de Lunel ont effectué des opérations de contrôle sur la plage du Grand-Travers à La Grande-Motte. Le mot d'ordre était la pédagogie. Seulement pour les mesures Covid.

Le marchand de beignets, les lunettes de soleil, le maillot de bain... Tout était réuni, en ce dimanche de Pâques, pour une journée quasiment estivale sur les plages de l'Hérault. C'était sans compter sur le nouveau confinement qui est entré en vigueur samedi soir, avec la possibilité de se balader dans un rayon de 10 km seulement.

Malgré une tolérance pour ce week-end pascal en ce qui concerne les déplacements, les forces de l'ordre ont intensifié leurs contrôles avec "un but pédagogique en ce qui concerne le port du masque sur la plage", affirmait le commandant Jean Casaubieilh, en charge de l'opération, quelques minutes avant le début des contrôles.

Obtempérer ne signifie pas forcément adhérer

Sur leurs serviettes, pourtant, la grande majorité des bronzeurs n'avaient pas le masque. Et pourtant, même seul, même loin des autres personnes, il est obligatoire de le porter. Aux côtés du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, Thierry Laurent, quelque 17 gendarmes et policiers municipaux étaient ainsi mobilisés pour mener le contrôle.

Disposées en ligne, les forces de l'ordre ont pour cela longé cette plage du Grand-Travers et se sont arrêtées pour avertir les personnes de porter leurs masques. "Elles peuvent l'enlever lorsqu'elles mangent ou qu'elles boivent. Cependant, une fois terminé, elles

doivent remettre leurs masques. Nous ne les verbalisons pas aujourd'hui à ce sujet, sauf si les personnes refusent d'obtempérer. Mais c'est assez rare", indiquait le commandant en charge de l'opération.

Aucune personne interrogée n'était cependant au courant de cette règle. Bien qu'ayant toutes remis leurs masques, elles n'étaient pas en accord avec cette mesure. "On n'a rien contre le contrôle mais c'est abusé cette histoire de port du masque, déploraient Mika et Rosalie, un couple de Lunellois venus à la plage avec leurs deux filles. Pour se déplacer, nous comprenons qu'il faille le masque. Mais lorsque l'on est sur notre serviette, je ne vois pas l'utilité."

405 € pour du rosé

Même son de cloche du côté de Véronica pour qui cette règle est "incompréhensible". Restreints depuis plus d'un an dans leurs déplacements, les Héraultais présents ce dimanche percevaient cette règle comme étant la goutte de trop. "On en a ras le bol", s'agaçaient certains.

Tandis que la clémence était de mise en ce qui concerne le masque, les regroupements de plus de six personnes et la consommation d'alcool ne disposaient d'aucune mansuétude. Même pour un verre de rosé lors du pique-nique. "Depuis un an, la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique. Y compris sur la plage. Depuis ce week-end, cette mesure est nationale et nous avons eu un ordre ministériel d'être intransigeant à ce sujet", détaillait le commandant Casaubieilh.

"Ça devient ridicule !" Guillaume était venu pique-niquer avec ses enfants, sa femme et deux amies. Ils sont repartis avec trois amendes de 135 € pour avoir consommé du rosé. "C'était notre dernier moment pour se retrouver avant de se confiner. Ce moment a été gâché." Outre cet alcool ayant coûté plus cher que prévu, Guillaume déplorait la façon de faire. "Ils sont arrivés à plusieurs avec leurs armes de poing. Il y a des enfants avec nous. Vous imaginez l'image pour eux ?"

Du côté des forces de l'ordre, la volonté "n'est pas de faire peur mais de rassurer. Ce n'est pas pour être agressif mais pour être prêt à agir en cas de situation dangereuse", répondait Thierry Laurent.

Quoi qu'il en soit, tous les bronzés du dimanche devront, à partir de demain, porter scrupuleusement le masque, se plier aux règles des 10 km et du couvre-feu sous peine d'une amende de 135 €. De plus, si la pandémie et les règles sanitaires continuent après ces quatre semaines, "il faudra peut-être accentuer les mesures au vu des fortes affluences dans des lieux comme celui-ci", se questionnait le commandant de la gendarmerie de Lunel. Espérons donc que l'épidémie soit rapidement derrière nous.



THOMAS VALOGNES